

Paroisse catholique de Morat

Commentaire du Budget 2012

1. Budget de fonctionnement

Le Budget 2012 prévoit, en tenant compte d'un amortissement d'un montant de frs 609'375.00 (pos. 990.332) et d'un retrait de fonds pour un total de frs 624'375.00 (pos. 990.480), un excédent de charges de frs 49'310.00. Ce résultat s'explique sous plusieurs points.

a) Charges

Les frais administratifs de frs 298'450.- sont essentiellement basés sur une augmentation salariale prévue pour les employés paroissiaux de 2% et une augmentation de travail du personnel à la cure (ménage) de 70% à 80%.

Aux dépens de frs 1'130'470.- dans les rubriques églises et lieux de culte, il provient un coût supplémentaire suite au changement des conditions avec le nouveau directeur du chœur Caecilia (pos. 390.301), un montant unique de frs 10'000.- pour le jubilé des 125 ans de l'église de Morat (pos. 390.318) et une augmentation de classe salariale pour le pastoral et le changement des conditions d'emploi en raison des mutations à venir (point 391.301 et 302) ainsi que des travaux d'entretien à l'église de Chiètres (point 394.314).

Côté caritative on compte avec une légère diminution des charges (pos. 590.365).

La compétence financière du Conseil de paroisse et de la Pastorale pour des imprévus est diminuée de 50% sur un total de frs 10'000.- (pos. 990.319).

b) Recettes

Vu le résultat des comptes 2010 et tenant compte des variations possibles (la croissance démographique d'une part, les démissions d'église d'autre part) le budget pour l'année à venir prévoit des recettes fiscales constantes (pos. 900.400 et .401).

Entre autre, dans les recettes comme dans les dépenses, il y des modifications mineures par rapport au budget 2011.

Le Conseil de paroisse